Image not found or type unknown

Domicilié au bout d'un chemin d'exploitation

Par **francvouloir**, le **20/07/2019** à **01:49**

Domicilié dans une propriété accessible au bout d'un chemin d'exploitation, l'accès ne se faisant pas sur la voie communale quelle est donc l'adresse de ma domiciliation, du nom de ce chemin sans nom ou de la voie publique sans contact avec ma parcelle ?

Cordialement

JB CHAS

Par **amajuris**, le **20/07/2019** à **10:18**

bonjour,

voyez avec votre mairie puisque c'est la commune qui est en charge de l'adressage en nommant les voies et en numérotant les habitations.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés